



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Garonne

Vous venez de perdre
votre enfant au cours de la
grossesse, à sa naissance
ou dans la première année
de sa vie.



La CPAM peut vous
accompagner.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

La CPAM de la Haute-Garonne est à vos côtés dans cette épreuve, et vous propose un accompagnement attentionné pour vous aider dans vos démarches administratives et faire valoir vos droits :

- Mise à jour de votre situation personnelle et familiale.
- Information sur vos éventuels droits à indemnisation (congés maternité/paternité – congé de deuil).
- Facilitation de l'étude de vos droits.
- Orientation et relais auprès d'autres partenaires institutionnels ou associatifs.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Le service Médiation est là pour vous aider dans toutes vos démarches auprès de la CPAM de la Haute-Garonne.

DES MOYENS SIMPLES ET DIRECTS POUR NOUS CONTACTER

Vous pouvez nous joindre :

- Par mail : **mediation.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr**
- Par QR-code de la **page de dépôt sécurisée du service Médiation** :

